

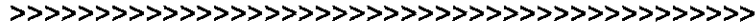
REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNE DE CONFOLENS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

Le vingt-deux juin deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni exceptionnellement à la salle du Moulin en raison des mesures de distanciation liées au virus COVID 19, sur convocation en date du lundi 15 juin 2020, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire**.

**COMMUNE DE CONFOLENS**

**Étaient présents :**

Effectif légal du Conseil Municipal : 27  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 26  
Excusés-Absents : 01  
Délégations : 01

M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. PAULET Didier, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme DEVAINE Colette, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, Mme LAFONT Cindy, M. LEBRET Hubert, Mme FOURNIER Sylvia, M CHOPY Laurent, Mme FAYET Margot, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, M.GAULTIER Tom, Mme MANCEAU Emmanuelle, M.GRAVELLE Alain, Mme SOULAT Séverine, M.DEVAINE Justin, M. FELIX Gaël, Mme LANDREVIE Susanne, M.MILLOTTE Amaury ;

**Date de Convocation :**  
*Lundi 15 juin 2020*

**Excusé(e)s / Absent(e)s :** Mme BOURDIER Elise

**Délégations :** Mme BOURDIER Elise à Mme LAFONT Cindy

**Date d'affichage :**  
*Lundi 15 juin 2020*

**Secrétaire de séance :** M. MILLOTTE Amaury

2020/06/22  
N°22

### 22- Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un agent communal au Centre Socio-Culturel du Confolentais

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant l'approbation d'une convention portant définition des conditions de la mise à disposition de personnel territorial à conclure entre la Commune de Confolens et le Centre Socio-Culturel du Confolentais.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un E.T.A.P.S. au bénéfice du Centre Socio-Culturel du Confolentais.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 6 Juillet 2020 jusqu'au 14 Août 2020.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 23 juin 2020

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

